

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**DEPARTEMENT DU TARN**

**COMMUNE DE RIVIERES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 16 mai 2017*

L'an deux mille dix-sept, le seize mai à 20h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, SAINT-JEAN Marylis, ROBERT Adrien, SEBI Carine.

**Absents** : DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, PENNE Stéphane, SEGAS Sophie.

**Procuration** : PENNE Stéphane à COMMENGE Hélène

**Secrétaire de séance** : SEBI Carine.

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

*Monsieur Le Maire demande à ajouter la délibération suivante à cette séance :*

- ***Délibération « Projet de sécurisation et de numérisation des actes d'état civil »***

*L'ensemble des Elus se prononce favorablement sur ce rajout.*

**2017/023 – Délibération : projet de sécurisation et de numérisation des actes d'état civil**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn concernant l'enquête pour la sécurisation et la numérisation des registres de l'état civil à laquelle la commune avait répondu. Après avoir contacté plusieurs entreprises spécialisées dans la numérisation, l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a retenu la société Numerize et propose un tarif de 0.456 € TTC par acte et un tarif de remise des fichiers dans un coffret USB de 60 € TTC pour moins de 1000 actes, de 120 € de 1000 à 3000 actes et de 240 € TTC pour plus de 3000 actes. Les actes pourront être intégrés dans le logiciel d'état civil.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de sécuriser et numériser les actes de l'état civil de la commune,
- Accepte l'offre présentée par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn (le coût de 0.456 € TTC par acte),
- Le coût de 518€47 TTC pour la remise des fichiers dans un coffret USB, la commune ayant environ 1 137 actes d'état civil à numériser,
- Dit que cette dépense est à prévoir au budget 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **2017/024 – CDD agent administratif**

Monsieur Le Maire propose l'intervention d'un agent nommé par le service remplacement du CDG 81 pour le renfort de l'équipe administrative pour une durée de 6 mois, à raison de 17h30 par semaine.

Il est prévu que l'agent débute son contrat au 1<sup>er</sup> juin 2017.

Les élus, après en avoir délibéré approuvent la proposition et donnent l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

### **2017/025 – RPOS SIAEP du Gaillacois**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L. 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport présenté aux membres du comité syndical dans sa séance du 30 mars 2017 a été adopté à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après échanges, est invité à adopter ce rapport de l'année 2016.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **2017/026 – Délibération : Désignation d'un représentant CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*)**

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération communautaire du 30/01/2017 relative à la « Commission locale d'évaluation des charges transférées ». Celle-ci relate la création de la CLECT à raison de 1 représentant pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Le représentant nommé pour la commune de Rivières est Christophe HERIN – Maire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **2017/027 – Délibération : Adhésion au groupement de compétences voirie**

Monsieur Le Maire explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les trois communautés de communes du Rabastinois, Vère-Grésigne/Pays Salvagnacois et Tarn & Dadou ont fusionné pour se transformer en Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre de cette fusion, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de nouvelles compétences inscrites dans ses statuts dont notamment la compétence "Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire".

En date du 13 février 2017, la Communauté d'Agglomération a défini l'intérêt communautaire dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de voirie. Cela a permis de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la Communauté et de ses communes membres. En effet, il s'agit d'établir une ligne de partage, au sein de la dite compétence, entre les domaines d'actions transférées à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des communes.

Considérant le travail collaboratif engagé entre la Communauté d'Agglomération, les communes et les syndicats assurant en partie la compétence voirie, en particulier concernant le lancement des marchés de fournitures, de travaux,

de maîtrise d'œuvre et de transports de fournitures, et pour des raisons évidentes d'économie d'échelle et d'organisation, la Communauté d'Agglomération, les communes membres et les syndicats concernés ont choisi de constituer un groupement de commandes en vue de lancer une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à l'exercice en commun de la compétence "Voirie".

Il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Une convention de groupement de commandes qui permettra à chacune des entités de gérer en direct ses bons de commandes et les paiements correspondants sera conclue à cet effet.

Par ailleurs, dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires ; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Notre commune ayant intérêt à participer à ce groupement, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la participation de notre commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention, à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargé d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

⇒ **APPROUVE** la participation de la commune à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération, certaines communes membres et les syndicats concernés pour la réalisation de travaux et/ou d'achats de fournitures et de matériel dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de voirie,

⇒ **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

⇒ **DÉSIGNE** Monsieur Le Maire comme représentant de la Commune à la commission qui sera chargé d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/028 – Délibération : Renouvellement de la convention « L'école rencontre les arts de la scène » - FOL**

Monsieur Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la convention liant les communes du département et la Fédération des Œuvres Laïques arrive à échéance en juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement pour trois années (du 30/06/2017 au 30/06/2020) de la convention de la F.O.L 81 « L'école rencontre les arts de la scène ».

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/029 – Délibération : conventions d'occupation de parcelles municipales**

Afin de régulariser l'occupation de 2 parcelles communales, une convention doit être passée entre la mairie l'utilisatrice des parcelles concernées, à savoir AC 97 et AC 98.

Les différents articles feront apparaître les conditions suivantes :

- La convention sera établie à titre précaire pour une durée indéterminée, révoquant à tout moment et ne pourra pas être requalifiée en bail commercial,
- Les 2 parcelles communales seront utilisées pour le pâturage des chevaux de la dite occupante,
- L'occupant s'engage, en contrepartie, à l'entretien des parcelles dûment citées,
- La responsabilité de la mairie ne pourra pas être engagée en cas d'accident pouvant survenir sur ces parcelles,
- L'occupation des lieux n'est autorisée qu'en raison de circonstances exceptionnelles et pour une durée dont le terme dépend de circonstances autres que la seule volonté des parties. C'est-à-dire la survenance d'un événement dont la date de réalisation est incertaine et qui caractérise la précarité du droit de l'occupant.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **Inauguration et phase 2 de l'école**

La fête de l'école est prévue le vendredi 23 juin sauf en cas de pluie où elle aura lieu le jeudi 29 juin.

Le conseil municipal souhaiterait dès la rentrée 2017/2018 qu'une date commune soit envisagée pour la fête de l'école et celle du village, ceci afin de réunir l'ensemble des générations de notre commune. Le choix de cette date sera le fruit d'un accord tripartite entre l'école, les parents d'élèves et le comité des fêtes.

### **Compte-rendu de la rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture**

Monsieur Le Maire accompagné de Messieurs DON et MAUREL ont rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture ainsi que le Chef de service des collectivités. Cette rencontre a été fructueuse. Le Secrétaire Général assure que les services de la Préfecture soutiennent et accompagnent les collectivités dans leurs projets.

### **Point sur les projets « Forum » et « Piscine »**

Le projet « Forum » suit son cours. La signature chez le Notaire est prévue courant juin.

Projet « Piscine » : les associations « L'école démocratique du Tarn » et « Les Elfes des Vignes » étudient une utilisation conjointe des locaux.

### **Questions diverses**

#### **Tenue des bureaux de vote pour les scrutins à venir**

Les élus sont invités à se positionner sur les bureaux de vote des 2 scrutins à venir :

- Elections législatives : 11 et 18 juin 2017

Les électeurs riviérois pourront participer pour la tenue des bureaux de vote.

#### **Organisation des Commissions de la Communauté d'Agglomération**

Monsieur Le Maire donne lecture de la liste des ateliers de travail des 5 commissions, précisant la personne référente de celles-ci.

#### **Arrêtés de circulation**

Le conseil départemental a établi 2 arrêtés de voirie réglementant la circulation sur la commune les jours suivants :

- Dimanche 28/05/2017 de 10h00 à 16h00 / - Dimanche 27/08/2017 de 10h00 à 16h00

Les arrêtés sont affichés en mairie.

### Citoyen d'honneur

Monsieur BRONZONI Joseph est un ancien combattant présent lors de la bataille du 17 août 1944 sur la RD 988.

Seul rescapé actuellement en vie, il est étudié la possibilité de le nommer « Citoyen d'Honneur » avec les communes de Labastide de Lévis, Marssac, Gaillac et Rivières.

### Patus de La Pougetterie / vergers

Le groupe cadre de vie souhaiterait que soit installé un panneau communal à proximité du verger de La Pougetterie, afin d'informer et de sensibiliser la population au respect et à l'entretien de ce lieu.

### Manifestations

Le **samedi 10 juin** aura lieu au port de la base de loisirs d'Aiguelèze une manifestation organisée par NAUTABENE.

Le **samedi 29 juillet** aura lieu au port de la base de loirs d'Aiguelèze un festival de l'eau à partir de 9h, organisé par les gestionnaires du port.

**Fin de la séance : 22h40**

**La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2017/023</b>	Délibération : projet de sécurisation et de numérisation des actes d'état civil
<b>2017/024</b>	Délibération : CDD agent administratif
<b>2017/025</b>	Délibération : RPQS SIAEP du Gaillacois
<b>2017/026</b>	Délibération : Désignation d'un représentant CLECT ( <i>Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées</i> )
<b>2017/027</b>	Délibération : Adhésion au groupement de commandes compétence voirie
<b>2017/028</b>	Délibération : Renouvellement de la convention « L'école rencontre les arts de la scène » - FOL
<b>2017/029</b>	Délibération : conventions d'occupation de parcelles municipales

**Ainsi fait et délibéré le 16 mai 2017.**

<b>Hervé CASAGRANDE</b>	<b>Guy CHOPO</b>	<b>Hélène COMMENGE</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Cédric DONNAINT</b> <i>absent</i>
<b>Christophe HERIN</b>	<b>Julie JACQUET</b> <i>Absente</i>	<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Stéphane PENNE</b> <i>Procuration à Hélène COMMENGE</i>
<b>Adrien ROBERT</b>	<b>Marylise SAINT-JEAN</b>	<b>Carine SEBI</b>	<b>Sophie SEGAS</b> <i>Absente</i>	

